

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 25 AVRIL 2017  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 10

DATE DE LA CONVOCATION : 19 AVRIL 2017

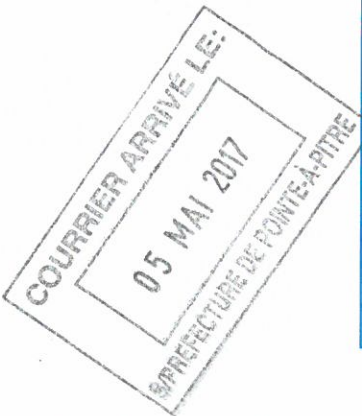
DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2017-19

**OBJET : Approbation de la mise en œuvre de la convergence tarifaire pour le service public de l'eau sur le territoire de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau**

affichée le  
15/05/2017

L'an deux mille dix-sept, vingt-cinq avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le dix-neuf avril deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. ALIE Paul		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line	X		



RENDUE EXECUTOIRE,  
LE 05/05/2017

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Denis CORNEILLE

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** que le territoire de la Régie Eau Nord Caraïbes était géré par trois maîtres d'ouvrage différents ;

**CONSIDERANT** que sur ces territoires, la tarification du service public de l'eau était différente ;

**CONSIDERANT** le processus déjà initié par la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) depuis 2015, pour une harmonisation de la fréquence de facturation et de la tarification ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CANGT, en sa séance du 29 juin 2015, sur le principe d'un lissage des tarifs de l'eau sur son territoire ;

**CONSIDERANT** le changement de mode de gestion et le passage de la délégation de service public à la gestion en régie à personnalité morale et autonomie financière du service public de l'eau ;

**CONSIDERANT** les nouvelles simulations tarifaires réalisées par les services de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** l'interdiction de modification tarifaire lorsque la période de consommation est entamée ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents et une abstention (Monsieur DAVILA) ;

## DECIDE


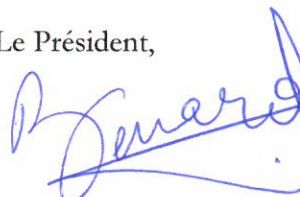
**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur le territoire de la Régie Eau Nord Caraïbes à compter du deuxième semestre 2017 ;

**ARTICLE 2 :** Le Président et le Directeur de la RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,



**RÉGIES  
NORD CARAÏBES**  
la NAC-Eau & l'Atac-Assainissement

Jean-Luc BERNARD

RéNoC-Eau  
Rue du Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 216 00010  
Tél. : 05 90 24 83 56

